



ACTU... ACTU...

LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES DU NUMÉRIQUE PEUT-ELLE ÊTRE UNIVERSELLE ?



A la lecture du rapport commandé par la Présidence de la République française : « Les lumières à l'ère numérique », qui a été livré, récemment, par la commission présidée par le sociologue Gérald Bronner, la question fil-rouge qui interpelle le lecteur est celle de savoir si les problématiques de la désinformation et des manipulations de l'information sur les réseaux numériques constituent un combat universel ou si celui-ci est spécifique à chaque pays, à chaque environnement sociologique ?

Le sociologue Gérald Bronner, qui a coordonné les travaux de cette commission comprenant quelque quatorze experts, spécialistes, intellectuels et acteurs connus pour leur connaissance de l'univers du numérique, a notamment déclaré, en s'appuyant sur les conclusions du rapport en question, que ce travail n'avait « pas vocation à se poser en juge de vérité ou à éradiquer la désinformation ou la mésinformation en ligne, mais à réfléchir aux moyens » d'en « limiter les conséquences ».

Tant la lettre de mission adressée par la présidence de la république française au président de cette commission, dite « Commission Bronner », que les objectifs sur lesquels se sont focalisés les travaux de ce panel d'experts, mettent au centre de leur réflexion les bouleversements provoqués par la révolution numérique au cours du dernier quart de siècle, et qui touchent presque tous les domaines de la société, des modes de vie aux pratiques sociales, démocratiques et informationnelles.

Tout au long des cent vingt pages du document, les auteurs rappellent que la liberté d'expression garantit le droit d'exprimer des opinions, en acceptant la part des risques qui découlent de la mise en œuvre de ce principe. Mais, il va également de la responsabilité des pouvoirs publics et de la communauté humaine en général, de chercher non pas à « éradiquer » les mauvaises informations, mais bien de « limiter la propagation des contenus qui nuisent à la vie démocratique, dissuader les comportements malveillants, sanctionner les pratiques illicites, améliorer la prévention des risques et renforcer la vigilance des utilisateurs ».

Le rapport fait le point sur l'« état de la science » sur les questions de désinformation et de mésinformation (la première étant une action délibérée, alors que la seconde est plutôt de l'ordre de la négligence), et sur les conséquences des nouvelles logiques amenées par les algorithmes ou les réseaux sociaux sur la diffusion de l'information.

Eu égard à la configuration et au fonctionnement des réseaux sociaux, le monde s'est retrouvé, sous tous les horizons, confronté à la « dérégulation massive » du marché de l'information, et l'abondance des contenus qu'on y consomme peuvent faire baisser notre

« vigilance cognitive » face aux fausses informations, est-il noté dans le texte. La prudence est particulièrement mise sur les conséquences de ce phénomène sur la démocratie dans son ensemble : « L'impact de la désinformation sur les résultats électoraux mériterait d'être scientifiquement mieux établi », écrivent notamment les auteurs du rapport.

Faisant écho à la « commande » du chef de l'État français qui a souhaité que la Commission soit en mesure de « dévoiler une série de propositions concrètes dans les champs de l'éducation, de la régulation, de la lutte contre les diffuseurs de haine et de la désinformation », une trentaine de recommandations ont été émises par le rapport Bronner. Elles portent notamment sur l'actualisation et l'adaptation du référentiel législatif et réglementaire relatif à la presse, à l'information et aux médias. Cela devra permettre à des associations, en particulier, selon les auteurs, de saisir les pouvoirs publics lorsque de fausses informations créent des troubles à l'ordre public. Un certain nombre de ces recommandations convergent avec les diverses dispositions en cours de finalisation au niveau des réglementations européennes, sous l'appellation du Digital Services Act. Une manière de signifier que ce combat contre les dérives du numérique a un caractère et une vocation universels.

* Source :

<http://www.vie-publique.fr/rapport/283201-lumières-l-ère-numérique-commission-bronner-désinformation>